

REGLEMENT/ FEUILLE DE ROUTE

Participant :

Nom : _____ Prénom : _____

ART.1 – Placée sous l’égide de la FFCT, cette randonnée est ouverte à tous les cyclotouristes appartenant ou non à un club affilié ou non à la F.F.C.T. Une autorisation parentale sera exigée pour les participants mineurs de moins de 18 ans, non affiliés à un club de cyclotourisme et non accompagnés.

ART.2 – L’inscription est gratuite pour les licenciés FFCT sur présentation de la licence en cours de validité et les jeunes de moins de 18ans.
Pour les adhérents des autres fédérations et les non affiliés, la participation aux frais d’organisation est fixée à 2,50€.

ART.3 – Le départ et l’arrivée auront lieu Salle de Vic à Castanet-Tolosan. Les inscriptions seront enregistrées sur place de 7h à 10h. Chaque participant recevra une feuille de route comportant le présent règlement et les itinéraires. Chaque circuit sera fléché : A en vert, B en bleu, C en jaune et D en rouge.

ART.4 – A 12h30, le club organisateur remettra les récompenses, et un pot de l’amitié réunira tous les participants présents. Le contrôle d’arrivée restera ouvert jusqu’à 17h pour accueillir les derniers participants au grand parcours.

ART.5 – Un ravitaillement est prévu pour les participants sur les circuits B, C et D. Les participants au circuit A trouveront des rafraîchissements à l’arrivée.

ART.6 – Chaque participant sera en excursion personnelle ; il respectera le code de la route, les arrêtés préfectoraux ou municipaux en vigueur et les consignes particulières qui pourront être données par l’organisateur. La plus grande prudence est recommandée dans la traversée des agglomérations et aux intersections.

ART. 7 – Cette randonnée n’est pas une compétition : toute publication de résultat ou de classement basé sur le temps est interdite.

ART. 8 – Les machines de tout type sont admises à condition qu’elles soient mues par la seule force musculaire et équipées de tous les dispositifs prescrits par le code de la route.

ART.9 – Le club organisateur décline toute responsabilité pour les accidents corporels ou matériels pouvant survenir au cours de la randonnée tant aux participants qu’aux tiers.

ART.10 – LE PORT DU CASQUE EST FORTEMENT RECOMMANDE. IL EST OBLIGATOIRE POUR LES MINEURS.

ART.11 – Le fait de participer à la Randonnée des Coteaux de Castanet entraîne l’entière acceptation du présent règlement et engage la responsabilité du participant qui se reconnaît physiquement apte à participer.

Les organisateurs vous invitent à une balade qui exclut tout esprit de compétition. L’objectif premier est la convivialité et la découverte de la nature ; elle mérite votre respect. On s’abstiendra donc de la souiller par des détritrus ou emballages qui, en l’absence de poubelles, trouveront provisoirement place dans vos poches.

Numéros à contacter en cas d’urgence :
SAMU : 15 ou 112
POMPIERS : 18
GENDARMERIE : 17
Organisateurs (salle de Vic) :
07 70 33 04 88
05 61 81 38 44

N’OUBLIEZ PAS VOTRE LICENCE



**LIGUE
des
PYRENEES**



RANDONNEE

**des
COTEAUX
de
CASTANET**

21 AVRIL 2013

4 PARCOURS CYCLOTOURISTES :

- A : 40 km fléché en Vert**
- B : 77 km fléché en Bleu**
- C : 93 km fléché en Jaune**
- D : 120 km fléché en Rouge**

RANDONNÉE DES COTEAUX DE CASTANET

Organisée par le CYCLO-CLUB CASTANEEN

LE 21 AVRIL 2013

Départ et arrivée à Castanet-Tolosan salle de Vic

- Les parcours :** A = 40km fléché Vert →
B = 77km fléché Bleu →
C = 93km fléché Jaune →
D = 120km fléché Rouge →

Le port du casque est fortement recommandé. Il est obligatoire pour les mineurs.

Numéros à contacter en cas d'urgence : SAMU : 15 ou 112

POMPIERS : 18

GENDARMERIE : 17

Organisateurs (salle de Vic) : 07 70 33 04 88 et 05 61 81 38 44

